



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Élèves

Question écrite n° 46134

Texte de la question

M. Alain Suguenot signale à l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche que le poids moyen des cartables des élèves de sixième est de douze kilos alors qu'en principe un enfant ne devrait pas porter plus de 10 % de son poids. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour sensibiliser parents et enseignants aux risques pour la santé de l'enfant d'une surcharge des cartables scolaires et ainsi éviter de nombreux problèmes de santé à venir pour l'élève et des dépenses futures pour la sécurité sociale.

Texte de la réponse

Le problème posé par le poids excessif des cartables transportés chaque jour par certains élèves de collège - ceux de sixième notamment - a retenu l'attention des services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et fait l'objet d'une étude qui a abouti à la publication d'une note de service au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 39 du 26 octobre 1995. Ce texte, daté du 17 octobre 1995 et intitulé « poids des cartables », s'adresse à tous les membres de la communauté éducative qui sont directement concernés par ce problème et ont un rôle à jouer. Il fournit des exemples d'actions qu'enseignants, professeurs principaux, professeurs d'éducation physique et sportive, médecins, infirmiers, conseillers techniques auprès des recteurs et des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale auront à cœur de mettre en œuvre dans le cadre des responsabilités qu'ils exercent ; par ailleurs, il rappelle les dispositions de la réglementation en vigueur, qui prévoit pour les représentants des partenaires intéressés à la vie des élèves réunis en conseil d'administration, la possibilité d'examiner les solutions pratiques susceptibles de réduire le poids des cartables, afin de permettre l'adoption de la mesure concrète qui correspond le mieux au contexte local. Il convient de noter que dans les établissements scolaires ou les membres de la communauté éducative se sont attachés à mettre en œuvre tout ou partie des recommandations de ce texte au cours de l'année 1995-1996, une amélioration sensible des conditions de vie des élèves en la matière a d'ores et déjà été enregistrée. Récemment une mission parlementaire sur les manuels scolaires a été confiée à M. Jean-Yves Haby, député des Hauts-de-Seine, qui a déposé le 4 septembre dernier une proposition de loi visant à réduire le poids des cartables.

Données clés

Auteur : [M. Suguenot Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46134

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6406

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6880